



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 14811

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par des élèves à trouver des stages en entreprise, alors que leurs résultats scolaires présentés dans leur dossier leur permettraient d'entrer dans une filière de leur choix. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour inciter les entreprises à accueillir les jeunes et à les former.

Texte de la réponse

Tous les cursus de l'enseignement professionnel comportent des stages en entreprise et les lycées professionnels (LP) sont, par obligation, très impliqués par la recherche d'entreprises d'accueil. Le choix d'une entreprise relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Cette obligation exige la constitution d'un réseau d'entreprises et le placement s'opère grâce aux relations établies patiemment avec ces entreprises. Lorsque la recherche de stage est confiée à l'élève, des phénomènes de discrimination peuvent surgir. Ils sont normalement pris en charge et résolus par l'établissement. Mais il importe d'aller plus loin. En effet, entre l'élève qui peut s'appuyer sur ses acquis familiaux pour obtenir le stage qui lui convient et celui qui n'a pour seule ressource que l'offre limitée qui se trouve à proximité de son domicile, il y a une différence très nette qui devient souvent un obstacle à l'égalité des chances. L'opacité de l'offre des stages qui s'offrent aux élèves pour découvrir le type de profession qu'ils souhaiteraient exercer ou dont ils ont commencé à apprendre les fondements est régulièrement dénoncée. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan « Espoir banlieue » le ministre de l'éducation nationale a décidé de développer des banques de stages dans chaque académie, où seront mutualisés l'ensemble des offres que pourront consulter et auxquels pourront répondre l'ensemble des élèves. Le ministre de l'éducation nationale a demandé à tous les recteurs de mettre en place des banques de stages sur ce modèle pour la rentrée 2009. Cette mesure doit privilégier en premier lieu les établissements des quartiers dits difficiles et notamment les sites d'excellence retenus dans le cadre du plan « espoir banlieues », les sites retenus dans le cadre de l'opération « objectif stages » et/ou des sites identifiés comme prioritaires par les académies. Elle implique des partenariats les plus larges possibles et la synergie avec les dispositifs existants portés par les chargés de mission académiques « école-entreprises », les services d'information et d'orientation, les organisations patronales et professionnelles territoriales (MEDEF, CGPME, AJE, IMS-Entreprendre pour la Cité, Fondation agir contre l'exclusion, chambres consulaires, grandes entreprises...).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14811

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 282

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9957